

RCS : BRIVE LA GAILLARDE

Code greffe : 1901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BRIVE LA GAILLARDE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00242

Numéro SIREN : 793 496 514

Nom ou dénomination : CP GESTION HOTELLERIE

Ce dépôt a été enregistré le 17/07/2023 sous le numéro de dépôt 2073

CP GESTION HOTELLERIE

**Société à responsabilité limitée
au capital de 10.000 euros
Siège social : 4 Place du Champ de Mars
19120 BEAULIEU SUR DORDOGNE**

793.496.514 RCS BRIVE

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

**RESOLUTION PROPOSEEE ET ADOPTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 10 MAI 2023**

DEUXIEME RESOLUTION

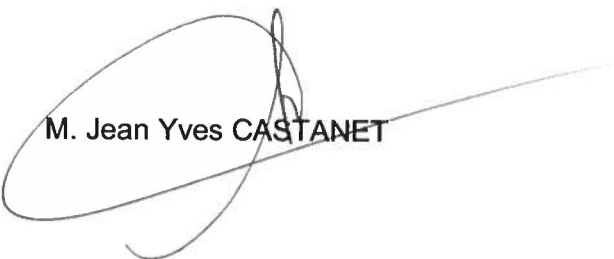
L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'imputer le déficit de l'exercice s'élevant à 45.487€ sur le poste « Autres réserves ».

Conformément aux dispositions légales, nous vous rappelons que la société n'a pas distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 10 mai 2023

Certifié conforme
La Gérance


M. Jean Yves CASTANET

Comptes annuels

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop and a trailing line.

Bilan Actif

		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	11 534	11 477	57	297
	Fonds commercial (1)	10 000		10 000	10 000
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage inclus.	156 788	139 042	17 746	20 189
	Autres immobilisations corporelles	689 200	402 372	286 827	320 477
	Immobilisations en cours				7 282
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	17 000		17 000	40
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	23 478		23 478	23 648
TOTAL (II)		908 000	552 891	355 108	381 934
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	12 760		12 760	9 445
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				1 000
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	26 395		26 395	1 221
	Autres créances	7 872		7 872	10 576
	Capital souscrit appelé, non versé				
COMPTES DE REGULARISATION	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	120 000		120 000	
	DISPONIBILITES	38 626		38 626	38 395
	Charges constatées d'avance	7 186		7 186	5 587
	TOTAL (III)	212 839		212 839	66 224
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		1 120 839	552 891	567 948	448 158
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an				23 478	23 648
(3) dont créances à plus d'un an					

Mission de Présentation des Comptes

Bilan Passif

		31/12/2022	31/12/2021
Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	10 000	10 000
	RESERVES		
	Réserve légale	1 000	1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	173 689	76 178
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	(45 487)	97 511
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	139 202	184 689
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	298 315	167 964
	Emprunts et dettes financières divers (3)	480	59
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	60 050	65 200
	Dettes fiscales et sociales	48 193	29 421
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	21 709	825
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	428 746	263 470
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	567 948	448 158
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(45 487,26)	97 511,11
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	355 074	154 614
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	248	222
(3)	Dont emprunts participatifs		

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **567 948** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 059 483** euros et un total **charges** de **1 104 970** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-45 487** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2022** et finit le **31/12/2022**.
Il a une durée de **12** mois.

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants de l'entreprise.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait susceptible d'avoir une incidence comptable n'est à signaler sur l'exercice.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions des règlements de l'Autorité des Normes Comptables relatifs au Plan Comptable Général .

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes), ainsi que les coûts des emprunts directement attribuables à l'acquisition ou à la production d'immobilisations sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

Règles et Méthodes Comptables

Immobilisations non décomposables :

Conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.

Immobilisations décomposables :

Si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisation différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	7 à 15 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), au dernier prix d'achat connu. Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Les éventuels produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous-activité et de stockage.

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2022
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	21 534					21 534
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	21 534					21 534
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agenc aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	148 683		8 104			156 788
	Instal., agencement, aménagement divers	550 877		28 906			579 782
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier	107 084		2 333			109 417
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours	7 282			7 282		
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	813 927		39 343	7 282		845 988	
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	40		17 000		40	17 000
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	23 648		240		410	23 478
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	23 688		17 240		450	40 478	
TOTAL		859 149		56 583	7 282	450	908 000

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2022
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	11 237	240		11 477
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	11 237	240		11 477
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	128 495	10 548		139 042
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	256 612	55 373		311 985
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	80 872	9 515		90 387
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	465 978	75 436		541 415
TOTAL		477 215	75 676		552 891

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions		31/12/2022
				Utilisées	Non utilisées	
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers					
	Provisions pour investissement					
	Provisions pour hausse des prix					
	Provisions pour amortissements dérogatoires					
	Provisions fiscales pour prêts d'installation					
	Provisions autres					
	PROVISIONS REGLEMENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges					
	Pour garanties données aux clients					
	Pour pertes sur marchés à terme					
	Pour amendes et pénalités					
	Pour pertes de change					
	Pour pensions et obligations similaires					
	Pour impôts					
	Pour renouvellement des immobilisations					
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions					
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres						
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES						
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières					
	Sur stocks et en-cours					
	Sur comptes clients					
	Autres					
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION					
TOTAL GENERAL						
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles						
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.						

Créances et Dettes

		31/12/2022	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	23 478	23 478	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	26 395	26 395	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	7 318	7 318	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	554	554	
	Charges constatées d'avances	7 186	7 186	
	TOTAL DES CREANCES	64 932	64 932	
(1)	Prêts accordés en cours d'exercice			
(1)	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2022	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes et de crédit à 1 an max. à l'origine (1)	248	248		
	Emp. dettes et de crédit à plus 1 an à l'origine (1)	298 067	224 395	73 672	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	60 050	60 050		
	Personnel et comptes rattachés	18 747	18 747		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	20 635	20 635		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	3 979	3 979		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	4 832	4 832		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	480	480		
	Autres dettes	21 709	21 709		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	428 746	355 074	73 672	
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	150 313			
(1)	Emprunts remboursés en cours d'exercice	34 927			
(2)	Emprunts dettes associés (personnes physiques)	480			

Charges à payer

		31/12/2022
Total des Charges à payer		27 697
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		415
INT.COURUS/EMPRUNTS	167	
INT.BANCAIRES A PAYER	248	
Emprunts et dettes financières divers		371
INTERETS CC - A PAYER	371	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		9 888
FOURNISSEURS FNP	9 888	
Dettes fiscales et sociales		17 022
CONGES A PAYER	7 877	
CHARGES A PAYER SUR CP	1 519	
TAXE APPRENTISSAGE	358	
FORMATION CONTINUE	2 562	
TAXE DE SEJOUR	4 576	
ETAT CHARGES A PAYER	130	

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2022
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		7 186	7 186
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			7 186

Capital social

	31/12/2022	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	100,00	100,0000	10 000,00
	Emises pendant l'exercice			
	Remboursées pendant l'exercice			
	Du capital social fin d'exercice	100,00	100,0000	10 000,00

✓ Déclaration relative au mois de :
mai ☒ 2 0 2 3
(Indiquer le mois au cours duquel les revenus ont été payés)

☐ Versement de l'acompte dû
au 15 octobre

(Cocher la case correspondante)

Les dispositions des articles 49, 50 et 53 et le cas échéant 51, 55 et 56 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel

Cette déclaration doit être télé-déclarée :

dans les quinze jours suivants l'expiration du mois au cours duquel les revenus ont été payés ;

– le 15 octobre de chaque année lorsqu'il s'agit du versement de l'acompte dû au titre de la contribution sociale généralisée, du prélèvement de solidarité, de la contribution au remboursement de la dette sociale et des prélèvements forfaitaires et retenues à la source.

IDENTIFICATION DU REDEVABLE	
DÉNOMINATION ADRESSE DU PRINCIPAL ÉTABLISSEMENT CP GESTION HOTELLERIE 4 PLACE DU CHAMPS DE MARS 19120 BEAULIEU SUR DORDOGNE	ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL (si elle est différente de l'adresse du principal établissement)
Indiquez votre numéro de téléphone : (qui peut être celui d'un correspondant)	NOM DU DESTINATAIRE ET ADRESSE DE CORRESPONDANCE
N° SIREN DU PRINCIPAL ÉTABLISSEMENT : 7 9 3 4 9 6 5 1 4	
ADRESSE COURRIEL DE CONTACT :	

PAIEMENT		TOTAL À PAYER	
A – Déclaration mensuelle (cadres 11, 12 et 13 non servis)	• Si OP + PS + PR + PG positif ou nul : OP + PQ + PS + PR + PG + PU • Si OP + PS + PR + PG négatif : PQ + PU	QR	112
B – Déclaration d'acompte (cadre 11 servi)	• Si OP + PS + PR + PG positif ou nul : OP + PQ + PS + PR + PG + PU • Si OP + PS + PR + PG négatif : PQ + PU + Lignes RY + ABA + ABB	QR	
C – Déclaration de régularisation (cadres 11, 12 et 13 servis)	• Report de la ligne SF Si le montant est négatif, vous pouvez en demander la restitution ou reporter ce montant au cadre 12 B ligne TC de la déclaration de février N au titre des revenus versés en janvier N (cf. notice)	QR	
• Déclaration n° 2777 de janvier N (au titre de décembre N – 1)			
• Déclaration n° 2777 de février N (au titre de janvier N)	• Report de la ligne TG Si le montant est négatif, demandez-en la restitution (cf. notice)	QR	

MODE DE PAIEMENT
Attention : les prélèvements et retenues dus depuis le 1^{er} septembre 2018 doivent être télé-déclarés et télé-payés.

DEMANDE DE REPORT OU DE REMBOURSEMENT	
☐ Nom ou dénomination ou personne ayant qualité pour agir (rayer les mentions inutiles)demande le report du crédit.	QT
☐ Nom ou dénomination ou personne ayant qualité pour agir (rayer les mentions inutiles)demande le remboursement de la somme de €. Date : Compte : BIC : IBAN : Titulaire du compte : Signature :	QS

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION					
N° DOSSIER			PRISE EN RECETTE		PRISE EN CHARGE
DATE DE RÉCEPTION	Droits Pénalités N° Date			Droits Pénalités N° Date	

PRÉLÈVEMENTS

1	Art. 125 A CGI	PRÉLÈVEMENT SUR LES INTÉRÊTS, ARRÉRAGES ET PRODUITS DE TOUTE NATURE SERVIS À DES PERSONNES FISCALEMENT DOMICILIÉES EN FRANCE			
		BASE IMPOSABLE	TAUX	CODE	IMPÔT
• Intérêts, arrérages et produits de toute nature		371	12,8 %	AB	48
• Produits versés dans un État ou territoire non coopératif			75 %	CO	
• Produits d'épargne solidaire de partage			5 %	DC	

2	Art. 125-0 A CGI	PRÉLÈVEMENT SUR LES INTÉRÊTS DES BONS ET CONTRATS DE CAPITALISATION ET ASSIMILÉS (ASSURANCE-VIE)			
		BASE IMPOSABLE	TAUX	CODE	IMPÔT
Primes versées avant le 27-09-17. Bons émis :					
• à compter du 01-01-90 :					
– de moins de 4 ans			35 %	DE	
– de 4 à moins de 8 ans			15 %	DF	
– de 8 ans et plus			7,5 %	DK	
• entre le 01-01-83 et le 31-12-89 :					
– de moins de 2 ans			45 %	DG	
– de 2 à moins de 4 ans			25 %	DH	
– de 4 à moins de 6 ans			15 %	DI	
– de 6 ans et plus			7,5 %	DL	
Primes versées à compter du 27-09-17 :					
• bons émis entre le 01-01-83 et le 31-12-89 pour une durée de 6 ans et plus ou bons émis à compter du 01-01-90 pour une durée de 8 ans :			7,5 %	DP	
• autres cas :			12,8 %	DQ	
Primes versées à compter du 10-10-19 pour les bons émis avant le 01-01-83 :			7,5 %	DD	
Produits bénéficiant à des personnes domiciliées fiscalement ou établies dans un État ou territoire non coopératif :			75 %	DO	

3	Art. 117 <i>quarter</i> CGI	PRÉLÈVEMENT SUR LES REVENUS DISTRIBUÉS			
		BASE IMPOSABLE	TAUX	CODE	IMPÔT
Revenus distribués			12,8 %	EA	

4	AUTRES PRODUITS SOUMIS À PRÉLÈVEMENTS				
		BASE IMPOSABLE	TAUX	CODE	IMPÔT
Autres produits soumis à prélèvements			 %	CL	

RETENUES À LA SOURCE

5	Art. 115 quinquies, 1673 bis et 119 bis 2 CGI	RETENUE À LA SOURCE SUR LES BÉNÉFICES RÉALISÉS EN FRANCE PAR LES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES					
NATURE DES PRODUITS OU DES SOMMES À DÉDUIRE					TAUX	CODE	IMPÔT
Bénéfices et plus- values retenus pour l'assiette de l'IS (A)	Bénéfices et plus- values de l'exercice, non compris dans la base de l'IS (B)	IS dû pour l'exercice (C)	Bénéfices ou plus- values antérieurs, compris dans la base de l'IS (D)	BASE IMPOSABLE DE LA RETENUE À LA SOURCE (A + B) – (C + D)			
					25 %	CQ	
					 %	CZ	
					12,8 %	CC	
					 %	CY	

6	Art. 1678 bis et Art. 119 bis 1 CGI	RETENUE À LA SOURCE SUR LES INTÉRÊTS DES BONS DE CAISSE			
		BASE IMPOSABLE	TAUX	CODE	IMPÔT
Intérêts, prime de remboursement :					
• bénéficiaires personnes morales			15 %	GH	
• bénéficiaires personnes physiques			12,8 %	GI	

7		Art. 119 bis 2 CGI	RETENUE À LA SOURCE SUR LES REVENUS DISTRIBUÉS À DES NON-RESIDENTS			
			BASE IMPOSABLE	TAUX	CODE	IMPÔT
Dividendes et autres revenus distribués (taux légaux en France)	– Personnes morales – Personnes physiques	– Personnes morales – Personnes physiques		75 %	HA	
				75 %	HF	
				25 %	HK	
				15 %	HD	
				12,8 %	HE	
				... %		
				... %		
				5 %		
				10 %		
				12 %		
Dividendes et autres revenus distribués supportant une retenue à la source inférieure au taux légal en application des conventions internationales				12,5 %		
				15 %		
				20 %		
				... %		
				... %		
Sous-total retenue à la source : bénéficiaires personnes physiques				S. total	HG	
Sous-total retenue à la source : bénéficiaires personnes morales				S. total	HH	
				TOTAL	HI	
Dont montant des sommes visées au 1 de l'article 119 bis A du CGI et retenues y afférentes					HL	
Montant des produits visés aux articles 108 à 117 bis du CGI ayant bénéficié de l'exonération de retenue à la source sur le fondement du 2 de l'article 119 bis du CGI					HJ	

TOTAL BRUT

8 TOTAL BRUT AVANT RÉGULARISATIONS				
		BASE IMPOSABLE	CODE	IMPÔT
Total des sommes inscrites aux cadres 1 à 6 + ligne HI du cadre 7			IL	

RÉGULARISATIONS

9 RÉGULARISATIONS						
A – À partir de la déclaration n° 2777 créditrice						
Correspond aux montants cumulés créditeurs des lignes OP, PS, PR et PG dégagés sur les précédentes déclarations n° 2777-SD et dont le remboursement n'a pas été demandé.						JK
B – Au titre des formulaires 5000 et 5001 (tenus à disposition de l'administration)						
	Déclaration n° 2777 Du mois de versement Mois Année		A- RÉGULARISATION HORS PFU (CF. NOTICE)		B- RÉGULARISATION PFU (CF. NOTICE)	C- TOTAL RÉGULARISATIONS A + B
A	I _ I _ I _ I	KY		KX		
B	I _ I _ I _ I					
C	I _ I _ I _ I					
D	I _ I _ I _ I					
E	I _ I _ I _ I					
	Total				LM	
C – Autres régularisations						
Régularisation portant sur le prélèvement forfaitaire unique						MM
Régularisation hors prélèvement forfaitaire unique						NP
Régularisation de prélèvements sur produits distribués au bénéfice d'une personne morale						NQ

TOTAL NET APRÈS RÉGULARISATIONS

TOTAL lignes IL – (JK + LM + MM + NP) + NQ	OP	
--	----	--

Si le total des lignes OP + PS + PR + PG du cadre 10 ci-dessous des déclarations portant sur les périodes de février à novembre est négatif (vous êtes en situation de crédit) vous pouvez :

- soit en demander le remboursement en cochant la ligne QS et en saisissant les références bancaires en page 1 de la déclaration,
- soit en demander le report en cochant la ligne QT de la page 1 de cette déclaration. L'imputation se fera alors sur la prochaine déclaration n° 2777-SD (cadre 9 A en ligne JK).

CONTRIBUTIONS ET PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX

10 CONTRIBUTIONS ET PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX (voir notice explicative)				
CONTRIBUTION SOCIALE GÉNÉRALISÉE	BASE IMPOSABLE	TAUX	CODE	IMPÔT
Produits soumis au taux applicable entre le 01-01-1997 et le 31-12-1997		3,4 %	PP	
Produits soumis au taux applicable entre le 01-01-1998 et le 31-12-2004		7,5 %	PW	
Produits soumis au taux applicable entre le 01-01-2005 et le 31-12-2017		8,2 %	PN	
Produits soumis au taux applicable entre le 01-01-2018 et le 31-12-2018		9,9 %	QE	
Produits soumis au taux applicable depuis le 01-01-2019	371	9,2 %	QG	34.
PRÉLÈVEMENT SOCIAL	Total PP + PW + PN + QE + QG		PQ	=
Produits soumis au taux applicable avant le 01-01-2011		2 %	PY	
Produits soumis au taux applicable entre le 01-01-2011 et le 30-09-2011		2,2 %	QA	
Produits soumis au taux applicable entre le 01-10-2011 et le 30-06-2012		3,4 %	QB	
Produits soumis au taux applicable entre le 01-07-2012 et le 31-12-2012		5,4 %	QC	
Produits soumis au taux applicable entre le 01-01-2013 et le 31-12-2018		4,5 %	QD	
CONTRIBUTION ADDITIONNELLE AU PRÉLÈVEMENT SOCIAL	Total PY + QA + QB + QC + QD		PS	=
Produits soumis au taux applicable entre le 01-07-2004 et le 31-12-2018		0,3 %	PR	
CONTRIB. ADDITIONNELLE 1,1 % ET PRÉLÈVEMENT DE SOLIDARITÉ				
Produits soumis au taux applicable entre le 01-01-2009 et le 31-12-2012		1,1 %	PF	
Produits soumis au taux applicable entre le 01-01-2013 et le 31-12-2018		2 %	QF	
Produits soumis au taux applicable depuis le 01-01-2019	371	7,5 %	QH	28.
CONTRIBUTION POUR LE REMBOURSEMENT DE LA DETTE SOCIALE	Total PF + QF + QH		PG	=
Intérêts sur livrets		0,5 %	AAA	
Revenus obligataires			AAB	
Revenus distribués entrant dans le champ de l'article 117 quater du CGI			AAC	
Produits des plans et comptes épargne logement (PEL et CEL)			AAD	
Gains sur plans d'épargne en actions (PEA et PEA-PME)			AAE	
Produits de la participation ou de l'épargne salariale (PEE, PEL, Perco)			AAF	
Produits des contrats de capitalisation ou assimilés multi-supports ou en UC			AAG	
Produits des contrats de capitalisation ou assimilés en euros			AAH	
Autres produits	371		AAI	2.
	Total AAA à AAI		PU	=

VERSEMENT ET IMPUTATION DES ACOMPTES

11 VERSEMENT DES ACOMPTES				
ACOMPTE D'IMPÔT SUR LE REVENU	BASE DE L'ACOMPTE		CODE	IMPÔT (BASE x 90 %)
Prélèvements forfaitaires et retenues à la source dus au titre de décembre de l'année précédente			RY	
ACOMPTE SUR PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX	BASE IMPOSABLE (100 %)	TAUX	CODE	IMPÔT (BASE x 17,2 % x 90 %)
Dû au titre de décembre de l'année précédente		17,2 %	ABA	
Dû au titre de janvier de l'année en cours		17,2 %	ABB	

12 IMPUTATION DES ACOMPTES VERSÉS (voir notice explicative)					
A – DÉCLARATION DÉPOSÉE EN JANVIER N AU TITRE DES REVENUS DE DÉCEMBRE N-1	CODE	IMPÔT	B – DÉCLARATION DÉPOSÉE EN FÉVRIER N AU TITRE DES REVENUS DE JANVIER N	CODE	IMPÔT
Ligne OP + PS + PR + PG – ligne RY – (7,5 / 17,2 x ABA)	SE		Lignes PQ + PU – (9,7 / 17,2 x ABB)	TJ	
Lignes PQ + PU – (9,7 / 17,2 x ABA)	SI		Report QR déclaration de décembre N-1 déposée en janvier si négatif	TC	

13 RÉSULTAT APRÈS IMPUTATION					
A – DÉCLARATION DÉPOSÉE EN JANVIER N AU TITRE DES REVENUS DE DÉCEMBRE N-1	CODE	IMPÔT	B – DÉCLARATION DÉPOSÉE EN FÉVRIER N AU TITRE DES REVENUS DE JANVIER N	CODE	IMPÔT
Ligne SE + Ligne SI	SF		Ligne OP (cadre 9) + PS + PR + PG + TJ – ligne TC – (7,5 / 17,2 x ABB)	TG	

VEUILLEZ REPORTER LES INFORMATIONS RÉCAPITULANT LES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION SELON LES MODALITÉS INDIQUÉES DANS LE CADRE « PAIEMENT » FIGURANT PAGE 1 DE VOTRE DÉCLARATION.